

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-05

L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Rhône, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	22
■ Nombre de votants	:	29
■ Date de la convocation	:	18 octobre 2023

Objet : Environnement – Eau : Tarif 2024

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, (<i>Pouvoir à Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Serge RAULT</i>), M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.
------------	-----------------------------

Mme Valérie PEYSSELON rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des 14 communes est réuni sous le même contrat de Délégation de Service Public (DSP) de gestion de l'eau potable, le délégataire étant SAUR.

Pour faire suite à la réunion du Bureau communautaire, il est proposé de voter les tarifs de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour 2024.

Pour rappel, des travaux importants sont à réaliser dans les années prochaines :

- Doublement de la conduite Jassoux/Périgneux : estimatif 1 860 000 €,
- Protection des puits de Jassoux (à Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay) : estimatif 1 411 000 €,
- Raccordements des écarts : estimatif 460 000 €,
- Travaux sur stations de production (Jassoux, Charreton, Petite-Gorge) : réhabilitation, mise aux normes : estimatif 600 000 €,
- Interconnexions (Ex-Oronge/Ex Roisey, Bessey, Malleval à Goely et Saint-Appolinard/Ex-Oronge (réservoir Paradis) : estimatif 228 000 €.

La commission Réseaux et le bureau proposent une 1^{ère} augmentation des tarifs de l'ordre de 7 % :

	PU 2023	Unité	Proposition PU 2024	Évolution
Part fixe (abonnement)	30,600 €	abonnés	32,740 €	7 %
Part variable dès le 1 ^{er} m ³	0,566 €	m ³	0,606 €	7 %
Part variable - conso supérieure à 500 m ³ uniquement pour les agriculteurs - les industriels et les établissements de santé	0,282 €	m ³	0,303 €	7 %
Redevance agence de l'eau	0,070 €	m ³	0,070 €	0 %

Également, la commission Réseaux et le bureau communautaire proposent de compléter cette hausse par la mise en place d'une progressivité des tarifs pour les particuliers uniquement (hors habitat collectif avec compteur commun). Après débat en conseil communautaire, la proposition est la suivante pour être mise en place à compter du 01.01.2024 :

- 0-120 m³ : tarif normal,
- 121 à 150 m³ : + 20 %,
- 151 à 200 m³ : + 50 %,
- + de 201 m³ : + 100 %.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les tarifs – part CCPR - ci-dessous pour 2024 pour les particuliers hors habitat collectif avec compteur commun) :

	PU 2023	Unité	Proposition PU 2024
Part fixe (abonnement)	30,600 €	abonnés	32,740 €
Part variable de 0 à 120 m ³	0,566 €	m ³	0,606 €
Part variable de 121 à 150 m ³	0,566 €	m ³	0,727 €
Part variable de 151 à 200 m ³	0,566 €	m ³	0,909 €
Part variable + de 201 m ³	0,566 €	m ³	1,212 €
Redevance agence de l'eau	0,070 €	m ³	0,070 €

- D'approuver les tarifs – part CCPR - ci-dessous pour 2024 pour les autres usagers :

	PU 2023	Unité	Proposition PU 2024
Part fixe (abonnement)	30,600 €	abonnés	32,740 €
Part variable dès le 1 ^{er} m ³	0,566 €	m ³	0,606 €
Part variable - conso supérieure à 500 m ³ uniquement pour les agriculteurs - les industriels et les établissements de santé	0,282 €	m ³	0,303 €
Redevance agence de l'eau	0,070 €	m ³	0,070 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les tarifs – part CCPR- ci-dessous pour 2024 pour les particuliers hors habitat collectif avec compteur commun) :

	PU 2023	Unité	Proposition PU 2024
Part fixe (abonnement)	30,600 €	abonnés	32,740 €
Part variable de 0 à 120 m ³	0,566 €	m ³	0,606 €
Part variable de 121 à 150 m ³	0,566 €	m ³	0,727 €
Part variable de 151 à 200 m ³	0,566 €	m ³	0,909 €
Part variable + de 201 m ³	0,566 €	m ³	1,212 €
Redevance agence de l'eau	0,070 €	m ³	0,070 €

- Approuve les tarifs – part CCPR - ci-dessous pour 2024 pour les autres usagers:

	PU 2023	Unité	Proposition PU 2024
Part fixe (abonnement)	30,600 €	abonnés	32,740 €
Part variable dès le 1 ^{er} m ³	0,566 €	m ³	0,606 €
Part variable - conso supérieure à 500 m ³ uniquement pour les agriculteurs - les industriels et les établissements de santé	0,282 €	m ³	0,303 €
Redevance agence de l'eau	0,070 €	m ³	0,070 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance


Hervé BLANC